

RCS : CUSSET
Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations transmises ci-après


Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00280
Numéro SIREN : 821 815 958
Nom ou dénomination : 105 RH

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2019 sous le numéro de dépôt 3036

implid

Certifié conforme à l'original



**SAS 105 RH
(SAS)**

60 BOULEVARD DE LA SALLE

03200 VICHY

BILAN AU : 31/12/2017

N° SIRET : 82181595800011

Code NAF : 6420Z

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (art. 102 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 105 RH Néant *

Adresse de l'entreprise 60 BOULEVARD DE LA SALLE 03200 VICHY

Numéro SIRET * 8 2 1 8 1 5 9 5 8 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 7		3 1 1 2 2 0 1 6		
		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
ACTIF								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028		030				
	Immobilisations financières * (1)	040	3 000 000	042		3 000 000	3 000 000	
	Total I (5)	044	3 000 000	048		3 000 000	3 000 000	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)							
	Clients et comptes rattachés*	068		070				
	Autres * (3)	072		074				
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	18 166	086		18 166	19 495	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
		Total II	096	18 166	098		18 166	19 495
	Total général (I+II)	110	3 018 166	112		3 018 166	3 019 495	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET 1		NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			15 000		15 000	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132				
	Report à nouveau	134			(780)			
	Résultat de l'exercice	136			(1 329)		(780)	
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142			12 891		14 220
		Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	3 005 275	172		3 005 275	3 005 275	
	Produits constatés d'avance	174						
		Total III	176	3 005 275		3 005 275	3 005 275	
	Total général (I + II + III)	180	3 018 166		3 018 166	3 019 495		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 105 RH

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 1 7) Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 1 6)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

RÉINTÉGRATIONS

DÉDUCTIONS

DÉFICITS

DÉFICITS

DÉFICITS

DÉFICITS

DÉFICITS

DÉFICITS

DÉFICITS

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 1 7)							Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 1 6)						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209						210							
	Production vendue { biens services * }	215						214							
		217						218							
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222							
	Production immobilisée *							224							
	Subventions d'exploitation reçues							226							
	Autres produits							230							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234							
	Variation de stock (marchandises) *							236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240							
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242		1 329					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243						244							
	Rémunérations du personnel *							250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252							
	Dotations aux amortissements *							254							
	Dotations aux provisions							256							
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259						262							
		260													
Total des charges d'exploitation (II)							264		1 329						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		(1 329)						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280								
	Produits exceptionnels (IV)						290								
	Charges financières (V)						294					780			
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347						300							
		348													
Impôts sur les bénéfices * (VII)							306								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310		(1 329)			(780)			
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312		314		1 329			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318							
	Provisions non déductibles *							322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)							324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-ctis d'associés	247				écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999							
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997			
	Entreprise nouvelles (14 septies)	986	Zone franche urbaine (14 octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (14 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (14 quinquies)	138				342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (13 septies)	981	Jeune entreprise innovante (14 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 bis decies)	991	Îles de compétitivité hors CUCV (art 41 bis septies)	990							
	Divers ZFA (14 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser (H.B) (art. 44 octodécies)	992				350			
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655												
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352		354		1 329		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356							
	Déficits antérieurs reportables : * 7.806 dont imputés sur le résultat									360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370		372		1 329			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Stipès A bis du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise : SAS 105 RH Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale [▲]
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	3 000 000	482		484		486	3 000 000	3 000 000
TOTAL		490	3 000 000	492		494		496	3 000 000	3 000 000

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif [▲]	Amortissements [▲]	Valeur résiduelle	Prix de cession [▲]	Plus ou moins-values			
					Court terme [▲]	Long terme		
						19 % ^⑥	15 % ou 12,8 % ^⑦	0 % ^⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
 (1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 105 RH

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715			2					
Constructions	720		725			3					
Inst techniques matériel et outillage	730		735			4					
Inst générales agenc am divers	740		745			5					
Matériel de transport	750		755			6					
Autres immobilisations corporelles	760		765			7					
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		780	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995				
Déficits imputés		983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996				
Déficits reportables		984	780								
Déficits de l'exercice		860	1	329							
Total des déficits restant à reporter		870	2	109							
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2019

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 105 RH		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2017	et clos le : 31/12/2017	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 108 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Les explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-N01-SD § L'ajoutition financière des entreprises - qualification des effectifs.

RIOM, le 11 octobre 2019

Implid Expertise Conseil
7 rue Louis Armstrong
B.P. 50152 - 63204 RIOM CEDEX
04 73 33 44 00 - riom@implid.com

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Angle Rue du Bief Avenue de l'Europe
BP 60201
03306 CUSSET CEDEX

Madame, Monsieur,

À la suite de votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la décision d'affectation rectifiée pour la société 105 RH.

Un bilan au 31 décembre 2016 avait été demandé par les impôts, c'est pourquoi il y a des différences entre les comptes et la décision d'affectation.

Vous souhaitant bonne réception de ce document rectifié.

Cordialement,

Audrey DUFOUR

105 RH
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 €
Siège social : 60 boulevard de la Salle, 03200 VICHY
821 815 958 RCS CUSSET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation des résultats des exercices clos le 31 décembre 2016 et 31 décembre 2017

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 780 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	780,00 €
Au compte "report à nouveau"	- 780,00 €
S'élevant ainsi à -780,00 €	

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 1 329,13 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	1 329,13 €
Au compte "report à nouveau"	-1 329,13 €
S'élevant ainsi à -2 109,13 €	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 JUIN 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
François LIGIER

